



Je voudrai garder l usufruit de ma maison apres le divorce

Par **escargot70**, le **14/04/2011** à **10:49**

Bonjour, je souhaite divorce depuis tres longtemps, mon mari ne ce doute de rien ce qui me retient c est la maison .rn nous sommes proprietaire avec un credit de 25 ans dont il reste 16 ans a payer ,je suis assistante maternelle et travail a mon domicile ,louer une maison avec jardin dans ma region serai pour moi impossible apres le divorce donc vous avez compris que vendre la maison c est perdre mon travail aussi ,je voudrai savoir si il ete possible de gader lusufruit de la maison jusqu a la fin du credit que je garderai a ma charge bien sur ou au moin jusqu au depart de notre dernier enfant qui a 10 ans .rnbien sur en fin de credit nous vendrions la maison et partagerions l argent en part egal .rneune autres demande secondairern nous avons 3 enfant de 19 ,14 et 10 ans ,mon deuxieme enfant doit integres un centre de formation sport etude de rugby dont la mensualite et de 230 euro par mois je voudrai savoir quel pension alimentaire je pourrai avoir et surtout si mon souhait de garder la maison et pour vous impossible ou realisable mon maris ma deja dit qu il vendrait si on divorce
rnmerci d avance sinceres salutations

Par **amajuris**, le **14/04/2011** à **11:23**

bjr,rnvotre mari a autant de droit sur la maison qui appartient à la communauté que vous.rnvous voulez garder l'usufruit c'est bien et votre mari qu'est-ce qui récupère la nu-propriété ?rnla solution la plus économique est de faire un divorce par consentement mutuel avec un seul avocat, mais pour cela il faut trouver un accord avec votre mari pour la répartition des biens communs.rndans un divorce la vente de la maison commune est souvent la seule solution à moins que vous puissiez racheter sa part.rncdt

Par **escargot70**, le **14/04/2011** à **11:34**

je comprend bien mais moi je perdrai mon emploi n y a t il pas quelque chose a faire pour que je puisse me retourner et faire trainer la vente un max

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **12:27**

Vous avez les moyens de payer le crédit seule ?

Par **amajuris**, le **14/04/2011** à **13:01**

bjr,rnsi vous voulez faire traîner les choses, votre mari peut également faire preuve de mauvaise foi par exemple en ne remboursant pas le crédit dont vous êtes solidaire et la banque pourra se retourner contre vous pour exiger le paiement de la totalité du remboursement.rn si vous commencez un divorce par de telles méthodes, vous mettrez 10 ans pour divorcer avec toutes ses conséquences....rncdt

Par **escargot70**, le **14/04/2011** à **16:23**

je pourrai payer la mensualite seule oui elle est de 680 euro de nos jours c est pas cher mais me relouer une maison avec jardin c est impossible a ce prix la et malheureusement dans la ville ou je vie si on assitante maternelle sans jardin on ne travail pas c est la faillite assuree; mon salaire actuel et de 1400 euro avec les alloc ca ira en serant ceinture .rnbien sur que je veux pas la garde que pour moi la maison , si on vend la maison maintenant en soldant le credit il nous resterait 50000 euro max chacun alors que si on attend la fin du pret on pourrait avoir 100000 chaqu un et en plus les 16 ans qu il reste c est moi qui aurai payer les mensualites lui ca lui coute rien et j ai quand meme ses 3 fils avec moi .rnbien sur si je refesait ma vie la vendre serait logique ,je pensais que cela pouvais ca faire dans une situation pareilrnmrci d avancernje serai meme prete a ne rien lui demande pour les enfants garder la maison c est pour moi etre sur de travailler pour elever mes enfants qui sont aussi les siens

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **22:36**

Soit vous vous mettez d'accord avec lui rn Soit vous demandez lors du divorce à racheter sa part